



Rapport du Conseil communal

relatif à :

une demande de crédit de CHF 250'000.- HT pour le remplacement des conduites d'eau potable de la Place de la Gare ;

une augmentation de CHF 100'000.- TTC du crédit de CHF 3'250'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux de la Place de la Gare ;

une diminution de CHF 1'050'000.- TTC du crédit de CHF 12'750'000.- TTC octroyé le 6 mars 2012 pour le réaménagement de la Place de la Gare.

(du 3 septembre 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Les travaux de la Place de la Gare sont entrés dans leur phase finale, la mise en service du couvert polyvalent et du secteur est, dévolu à la mobilité douce et au trafic individuel motorisé, étant prévue pour le mois d'octobre 2015.

Afin de régulariser la gestion financière du projet, ce rapport sollicite votre Conseil d'une part pour l'octroi d'un nouveau crédit, afin de corriger un oubli dans l'articulation financière présentée lors de la 45^e séance du Conseil général (pv page 4151 et ss) en mars 2012.

D'autre part, deux ajustements sont également proposés, le premier à la hausse pour tenir compte des imprévus rencontrés lors des travaux pour les infrastructures d'évacuation des eaux, le deuxième à la baisse pour compenser intégralement les corrections précitées et la diminution des recettes.

Réseau d'alimentation en eau

En 2012, le devis général des travaux pour l'aménagement de la Place de la Gare présenté à votre Conseil comportait un montant de CHF 235'743.- TTC pour le remplacement des conduites d'alimentation en eau.

Or, ce montant, qui figurait à juste titre dans les coûts des travaux gérés et pris en charge par Viteos, devait aussi faire l'objet d'une demande de crédit afin d'être imputé dans les charges du Service des eaux, financées par le prix de vente de l'eau.

Les travaux sont les suivants :

<i>Remplacement des conduites d'eau</i>	<i>CHF</i>	<i>250'000.-</i>
--	-------------------	-------------------------

Tout en ayant évité, dans la mesure du possible, d'être sous les voies de circulation des bus et leurs arrêts, le réseau d'alimentation en eau de la Place de la Gare se décompose en 2 secteurs :

- | | |
|---|------------------|
| 1) Un bouclage rejoignant l'avenue Léopold-Robert et alimentant le bâtiment Léopold-Robert 65-67 (Chambre suisse d'horlogerie) ainsi que la fontaine Léon Perrin au sud de l'immeuble. D'une longueur de 130 m avec un diamètre nominal de 250 mm, ce tronçon est en fonte ductile et comporte une borne hydrante. | 120'000.- |
| 2) Le 2 ^{ème} secteur alimente le bâtiment de la gare et l'immeuble de la Place de la Gare 4, propriété de prévoyance.ne. D'une longueur 135 m avec un diamètre de 160 mm, ce tronçon est en polyéthylène et comporte une borne hydrante. Il dessert également un poste d'eau et une fontaine. Les travaux pour le déplacement d'une borne hydrante sur la rue Daniel-Jean-Richard sont compris dans ce secteur. | 130'000.- |

Infrastructures d'évacuation des eaux

Le 6 mars 2012, votre Conseil a octroyé un crédit de CHF 3'250'000.- TTC pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux claires et usées dans le périmètre du projet de réaménagement de la place de la Gare.

Ces travaux étant achevés, il s'avère que leur coût dépasse de CHF 100'000.- TTC le crédit disponible.

Ce résultat s'explique par des difficultés de réalisation supplémentaires et inattendues, que la méconnaissance du cadastre souterrain existant n'a pas permis de prendre en considération lors de l'élaboration du projet.

Il s'agit par exemple de canalisations non répertoriées ou dont les caractéristiques (position, altimétrie, matériau) figurant dans les données et documents disponibles ne correspondaient pas à la réalité. À l'ouest de la gare, l'état d'un collecteur qui n'avait pas pu être inspecté avant le chantier s'est avéré plus mauvais qu'estimé et a nécessité le remplacement de la conduite.

De même que pour le crédit initial correspondant, son ajustement est financé par la taxe d'épuration des eaux usées.

Diminution des recettes

Les recettes seront inférieures de CHF 700'000.- à celles prévues dans le rapport du 6 mars 2012. Cette baisse résulte de la convention signée le 11 juin 2012 entre TransN SA, le Canton et la Ville, qui précise que le Canton participe indirectement aux coûts du projet par le biais des indemnités versées à TransN SA lors du processus de financement de l'offre en transports publics. Par conséquent, la participation du Canton mentionnée en page 29 du rapport de mars 2012 doit être biffée.

Ladite convention stipule également que TransN et le Canton participent forfaitairement au projet à raison de CHF 1'200'000.- TTC. Pour éviter que l'une des parties ne perde la TVA correspondante, TransN SA s'est engagée à payer des factures de fournisseurs à hauteur du forfait précité, dont le montant est de CHF 100'000.- supérieur à l'engagement financier prévu pour TransN dans le rapport de mars 2012. Il en résulte une réduction correspondante des charges de la Ville pour ce projet.

Dès lors, la diminution nette de la participation du Canton se limite à CHF 600'000.-.

Compensation

La synthèse financière au 30 juin 2015 des charges et recettes pour l'ensemble des crédits octroyés en mars 2012 est présentée en annexe.

La prévision des dépenses qui seront imputées sur le crédit principal est inférieure au montant de CHF 12'750'000.- octroyé par votre Conseil.

De ce fait, les sommes sollicitées dans les chapitres précédents ainsi que la diminution des recettes, pour un total de CHF 1'050'000.- TTC, peuvent être compensées par une diminution de la limite du crédit principal, ramenées ainsi à CHF 11'700'000.- TTC.

Conséquences sur les finances

Réseau d'alimentation en eau

La charge financière, calculée avec une durée d'amortissement de 50 ans et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (2% x 250'000.-) :	CHF	5'000.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	3'625.-
Charge financière totale	CHF	8'625.-

Ces charges sont intégralement financées par le prix de vente de l'eau.

Infrastructures d'évacuation des eaux

Reprenant les conditions financières du crédit initial, l'augmentation de la charge financière, calculée avec taux d'amortissement moyen de 3.8% et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (3.8% x 100'000.-) :	CHF	3'800.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	1'450.-
Augmentation de la charge financière :	CHF	5'250.-
Charge financière du crédit initial :	CHF	170'625.-
Charge financière totale :	CHF	175'875.-

Ces charges sont intégralement financées par la taxe d'épuration des eaux usées.

Aménagement de la place

Reprenant les conditions financières du crédit initial, la diminution de la charge financière, calculée avec taux d'amortissement moyen de 5.6% et un taux d'intérêt moyen pour les emprunts de la Ville de 2.9%, sera de :

Amortissement (5.6% x 1'050'000.-) :	CHF	- 58'800.-
Intérêts (2.9% sur la moitié de l'investissement) :	CHF	- 15'225.-
Diminution de la charge financière :	CHF	- 74'025.-
Charge financière du crédit initial :	CHF	468'825.-
Charge financière totale :	CHF	394'800.-

Autres rubriques

Les chapitres concernant les conséquences sur les ressources humaines, la collaboration intercommunale, le respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature et les éléments relatifs au développement durable ne sont pas repris ici puisqu'ils sont les mêmes que ceux figurant dans notre rapport de 2012.

Ce rapport a été soumis à la Commission des infrastructures et énergies lors de sa séance du 1^{er} septembre 2015 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Thibault Castioni

Annexe : Synthèse prévisionnelle des charges et recettes pour la Ville

Arrêté n° 1

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des infrastructures et énergies

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 250'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement des conduites du réseau d'alimentation en eau de la Place de la Gare.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 2%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Celia Clerc Maria Belo

Arrêté n° 2

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des infrastructures et énergies

arrête:

Article premier.- La limite du crédit octroyé le 6 mars 2012 pour la reconstruction des infrastructures d'évacuation des eaux dans le périmètre du projet de réaménagement de la Place de la Gare est augmentée de CHF 3'250'000.- TTC à CHF 3'350'000.- TTC.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 3.8%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Celia Clerc

La secrétaire
Maria Belo

Arrêté n° 3

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des infrastructures et énergies

arrête:

Article premier.- La limite du crédit octroyé le 6 mars 2012 pour le réaménagement de la Place de la Gare est diminué de CHF 12'750'000.- TTC à CHF 11'700'000.- TTC.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- Cet investissement sera amorti au taux annuel de 5.6%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Celia Clerc

La secrétaire

Maria Belo

CHARGES	Crédits CG 06.03.2012	Crédits et ajustements	Δ
Infrastructures d'évacuation des eaux	3'250'000.-	3'350'000.-	+ 100'000.- + 3.1 %
Service des eaux	0.-	250'000.-	+ 250'000.-
Réaménagement place de la Gare	12'750'000.-	11'700'000.-	- 1'050'000.- - 8.2%
Rues Musées et Daniel-Jeanrichard	870'000.-	870'000.-	0.-
Total des charges	16'870'000.-	16'170'000.-	- 700'000.- - 4.1 %
RECETTES	Crédits CG 06.03.2012	Prévisions	
Confédération, projet agglomération	1'900'000.-	1'900'000.-	
Canton	700'000.-	Selon convention, compris dans CHF 1'200'000.- payés par TransN aux fournisseurs	
Total des recettes	2'600'000.-	1'900'000.-	- 700'000.- - 26.9 %
SOLDE À FINANCER	14'270'000.-	14'270'000.-	0.-
Taxe d'épuration	3'250'000.-	3'350'000.-	+ 100'000.- + 3.1 %
Prix de l'eau	0.-	250'000.-	+ 250'000.-
Réserve projet agglomération et mobilités	3'500'000.-	4'615'960.-	+ 1'115'960.- + 31.9 %
Comptes ordinaires	7'520'000.-	6'054'040.-	- 1'465'960.- - 19.5 %
Place de la Gare	6'650'000.-	5'184'040.-	- 1'465'960.- - 22.0 %
Rues des Musées et Daniel-Jeanrichard	870'000.-	870'000.-	0.-